

Renouvellement de la

POLITIQUE CULTURELLE

du Québec

Table des matières

Laval, une ville en mouvement.....	3
La vitalité culturelle lavalloise	4
La Politique culturelle de Laval	5
La culture à Laval : des forces.....	5
... et des défis	5
La culture, quatrième pilier du développement durable	6
La concertation, moteur du développement culturel	6
La création, au cœur de la Politique culturelle du Québec.....	7
Les artistes issus de la diversité culturelle.....	8
Le patrimoine, une richesse à préserver et à mettre en valeur	9
Le patrimoine et l'aménagement du territoire	9
La muséologie scientifique	9
La culture citoyenne, au centre de l'action municipale.....	10
Le rôle de la Municipalité	10
Le loisir culturel.....	10
La reconnaissance de la diversité	11
La culture et l'école.....	12
Les équipements, des assises pour la culture	12
La gouvernance, pour un partenariat renouvelé	13
Le financement, l'importance de l'équité	14
La diversification et l'économie	14
Les ententes de développement culturel	15
L'importance de l'équité.....	16
Conclusion	17
Liste des recommandations	17

Laval, une ville en mouvement

« LAVAL, URBAINE DE NATURE

[Une] vision distinctive de l'avenir de notre ville qui mobilisera les acteurs clés et la population pour les 20 prochaines années, dans un processus de changement visant à développer Laval comme grande ville du 21^e siècle¹. »

Laval, troisième ville en importance au Québec, est à la fois une région administrative et une ville. Et bien qu'elle ne soit pas une municipalité régionale de comté (MRC), elle exerce certaines compétences habituellement attribuées à une MRC. Il s'agit d'un cas unique au Québec. Territoire insulaire, Laval est bordée par les régions administratives de Montréal, de Lanaudière et des Laurentides. En 2016, elle devrait dépasser le cap des 435 000 résidents, selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, avec une hausse de la population de près de 17 % par rapport à 2006.

Au printemps 2015, la Ville de Laval dévoilait sa vision stratégique Urbaine de nature – Laval 2035, qui oriente les priorités d'action pour les 20 prochaines années. Premier jalon de la démarche Repensons Laval et fruit de plusieurs consultations auprès de la population, la vision stratégique exprime une volonté commune de développer Laval en harmonie avec ses milieux de vie urbains tout en préservant la nature.

En concordance avec cette vision stratégique, la Ville a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement. Cet exercice, toujours en cours, est l'occasion de revoir les choix faits par le passé, de s'adapter aux nouvelles réalités qui conditionnent l'organisation du territoire et de s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Elle œuvre également à l'élaboration d'une vision pour l'aménagement de son centre-ville, où la culture a été identifiée parmi les moteurs de développement. De plus, elle travaille actuellement à un diagnostic culturel du territoire, à un inventaire de ses bâtiments patrimoniaux, à un plan directeur des infrastructures culturelles et à un plan de développement quinquennal en culture.

Par cette réflexion d'ensemble, Laval fait preuve d'une volonté claire de positionner dorénavant la culture au cœur de ses priorités de développement, en renforçant notamment la présence d'équipements culturels structurants et de lieux de rassemblement et de socialisation, afin de favoriser le partage, le maillage et l'innovation. Elle souhaite intégrer des lieux de convergence culturelle et communautaire pour répondre aux besoins de sa population et contribuer à l'épanouissement de la collectivité et à la cohésion sociale.

La Ville de Laval salue l'initiative que représente cette consultation sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, qui lui permet de s'exprimer sur les orientations proposées à la lumière des défis propres à son territoire. La Municipalité propose 25 recommandations visant à nourrir la réflexion entourant la refonte de cette politique phare du gouvernement du Québec.

¹ Ville de Laval, *Vision stratégique Laval 2035 – Urbaine de nature*, Laval, 2016.

La vitalité culturelle lavalloise

« La vitalité de Laval sur le plan culturel repose sur le travail de ses leaders – créateurs, artisans, professionnels et citoyens – qui œuvrent dans ce domaine et qui agissent comme de véritables ambassadeurs de l'identité lavalloise². »

Inspiration des peintres Alfred Pellan et Marc-Aurèle Fortin, terre d'accueil d'Ismail Fencioglu et de Talia Hallmona, antre de Rafaële Germain, de Richard Desjardins et de Lorraine Desmarais, Laval regorge d'une vie culturelle riche et méconnue.

On y trouve notamment :

- La Maison des arts, carrefour culturel de Laval ;
- La Place Bell, qui fera de Laval un arrêt incontournable pour les artistes de partout dans le monde ;
- La Salle André-Mathieu, un diffuseur majeur au Québec qui reçoit 220 000 spectateurs par année ;
- La Salle Alfred-Pellan, qui offre une programmation en art actuel audacieuse et saluée par la critique ;
- La Rencontre Théâtre Ados, le festival le plus important au Canada dans le domaine du théâtre de création pour adolescents ;
- Le Théâtre Bluff, le Théâtre Incliné et les Petits Chanteurs de Laval, qui produisent des œuvres marquantes, diffusées à travers le monde ;
- Le Chœur de Laval, un ensemble qui fait chanter Laval depuis près de 50 ans ;
- L'Orchestre symphonique de Laval et son chef Alain Trudel, dont le travail admirable a été reconnu par de nombreuses distinctions ;
- Le Festival musical indépendant Diapason, véritable incubateur de la musique alternative ;
- La Centre d'archives de Laval, qui préserve le patrimoine archivistique lavallois ;
- Le Cosmodôme et le Musée Armand-Frappier, des lieux de valorisation du patrimoine scientifique ;
- Le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, un refuge faunique urbain unique au Québec ;
- La Maison André-Benjamin-Papineau, un joyau du patrimoine historique québécois.

² Ville de Laval, *Politique culturelle de Laval*, Laval, 2006.

La Politique culturelle de Laval

« Développer et affirmer la spécificité de Laval dans le domaine artistique et culturel, et reconnaître l'apport de chacun à cet égard³. »

À l'instar du gouvernement du Québec, Laval a adopté sa première politique culturelle en 1992. Lors de sa révision en 2006, la Ville a confirmé « sa volonté de demeurer le maître d'œuvre du développement culturel sur son territoire », mais a aussi souligné la nécessité de travailler en partenariat avec les intervenants culturels, dans une approche structurée et intégrée.

La Politique culturelle de Laval comporte six grandes orientations :

- La diffusion des arts et de la culture
- La reconnaissance et le soutien du dynamisme du milieu
- La promotion de la vie culturelle à Laval
- L'animation et la sensibilisation à la culture
- La recherche, la création et la conservation
- Le partenariat et la concertation

La culture à Laval : des forces...

- Un partenariat serré entre la Ville et les organismes culturels
- Un milieu culturel engagé dans la communauté et branché sur le monde
- Une offre culturelle diversifiée et accessible, qui se déploie dans tous les quartiers
- Une culture d'innovation et de collaboration transdisciplinaire
- Un patrimoine riche et unique
- Une diversité culturelle vivante et inspirante
- Un pôle phare en muséologie scientifique
- Une culture citoyenne dynamique et mobilisatrice
- Des bibliothèques accessibles et fréquentées par de nombreux utilisateurs
- Une administration municipale résolument tournée vers l'avenir
- Un investissement régional en culture en progression constante

... et des défis

- Doter Laval d'infrastructures culturelles qui puissent répondre à l'ensemble des besoins.
- Créer et structurer des outils régionaux de développement culturel.
- Retenir les artistes et les organismes culturels sur le territoire.
- Mettre en valeur un patrimoine méconnu.
- Développer l'ensemble des champs disciplinaires culturels.
- Mettre en valeur la diversité culturelle.
- Reconnaître et soutenir financièrement les institutions culturelles que sont les bibliothèques, le centre d'archives, le conseil régional de la culture, la Maison des arts, la Salle Alfred-Pellan, les centres d'interprétation en muséologie, etc.
- Relever le défi de la reconnaissance : se développer à l'ombre de la métropole.

Le défi principal : rattraper le retard que représente l'iniquité historique des investissements publics en culture.

³ Ville de Laval, *Politique culturelle de Laval*, énoncé de mission, Laval, 2006.

La culture, quatrième pilier du développement durable

« Dans un esprit de développement intégré, la culture doit être prise en considération lors de la planification de l'aménagement urbain, au même titre que les autres piliers du développement durable que sont l'économie, l'environnement et le développement social⁴. »

La dimension culturelle fait actuellement l'objet d'une attention particulière des municipalités, et ce, un peu partout dans le monde. En effet, depuis quelques années, on perçoit une volonté de faire de la culture une composante stratégique du développement des villes.

La reconnaissance de la culture et son intégration parmi les dimensions fondamentales du développement durable – au même titre que l'économie, le développement social et l'environnement – sont essentielles. Pour renforcer cette vision globale et mettre en lumière l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial), la Ville de Laval propose au gouvernement du Québec de réviser la Loi sur le développement durable en y intégrant la culture comme quatrième dimension indissociable du développement, et d'adapter en fonction de cette révision toutes les politiques publiques en découlant.

Laval exprime son engagement en ce sens en intégrant la culture à titre de quatrième pilier du développement durable dans la révision (en cours) de son schéma d'aménagement et de développement.

La concertation, moteur du développement culturel

« À Laval, la concertation constitue l'élément moteur de notre politique culturelle. Tout en favorisant l'émergence d'une dynamique locale, elle assure la mise en commun de pistes de réflexion et la définition d'enjeux culturels collectifs. Laval favorise également le partenariat, non seulement en créant des liens entre les institutions publiques et privées, mais aussi en participant activement à l'élaboration de projets visant un développement harmonieux de la culture⁵. »

Dans une perspective de développement durable, il est important de favoriser une approche transversale et cohérente qui s'appuie sur les forces vives des communautés. L'administration lavalloise souhaite travailler en concertation avec les autres parties prenantes sur les enjeux et les projets territoriaux d'envergure. Elle s'est donc dotée de mécanismes visant à permettre la participation des citoyens, des employés et des partenaires à la prise de décisions : elle a notamment mis en place une division dédiée à la consultation publique et à la participation citoyenne.

⁴ Ville de Laval, *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de Laval*, Laval, 2016.

⁵ Ville de Laval, *Politique culturelle de Laval*, Laval, 2006.

La Ville de Laval juge que les partenaires du développement culturel doivent être reconnus comme des joueurs incontournables pour répondre aux différents enjeux de société. Ils collaborent aux solutions dans les dossiers liés à l'immigration, à la santé publique ou à l'éducation ; ils participent à l'amélioration de la qualité de vie et contribuent au renforcement du sentiment d'appartenance, lequel est essentiel à une meilleure responsabilisation des citoyens envers le patrimoine et les milieux naturels. En outre, l'impact économique de la culture n'est plus à démontrer, et le caractère dynamique et innovant de ses acteurs permet de mettre en place des initiatives originales en adéquation avec les dynamiques propres au territoire.

Les partenaires régionaux ont appuyé le milieu culturel lavallois dans sa volonté de développer une nouvelle structure régionale de concertation, comme on en trouve dans les autres régions du Québec. C'est ainsi que, le 1^{er} décembre 2014, « une centaine de membres actifs et observateurs ont participé à l'assemblée générale extraordinaire de fondation du Conseil régional de la culture de Laval (CRCL)⁶ ». Ce nouvel interlocuteur est désormais le premier partenaire de la Municipalité dans le déploiement de la culture sur le territoire. Mais il est également un collaborateur stratégique indispensable dans le développement des autres secteurs d'intervention.

La création, au cœur de la Politique culturelle du Québec

La création, la production et la diffusion artistiques sont au cœur de la Politique culturelle du Québec. En ce sens, elles devraient être mieux identifiées dans les principes fondamentaux qui guident le renouvellement de la Politique. C'est en grande partie grâce au travail et au rayonnement des acteurs du milieu culturel qu'il est possible aujourd'hui de lancer ce vaste chantier ; il est donc essentiel que la Politique culturelle du Québec maintienne, voire renforce l'axe « Soutien aux créateurs ».

La Ville de Laval reconnaît la richesse qu'apporte l'art et participe activement à la développer, notamment en offrant un soutien financier au fonctionnement des organismes culturels et en misant sur un nouveau programme développé en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en 2015. Elle a également identifié la culture comme vecteur de développement économique de son centre-ville et travaille, en partenariat avec le milieu, à mettre sur pied un centre de création artistique professionnelle au cœur de la cité. Ce projet majeur et structurant vise à offrir aux créateurs lavallois des conditions de pratique exceptionnelles permettant leur plein développement.

Laval invite le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) à réitérer son engagement financier pour soutenir la création, la production et la diffusion artistiques. Sa contribution au développement de l'offre culturelle continue d'être essentielle, particulièrement pour les pratiques de niche, qui sont les moins en demande. Il faut se rappeler que le développement de l'offre artistique ne peut être corrélé au développement de la demande : la création artistique répond parfois à des objectifs qui lui sont intrinsèques. Ainsi, toute recherche créative ne se transforme pas nécessairement en produit culturel diffusable. Dans certains cas, on s'approche davantage de la réalité de la recherche fondamentale, qui n'a pas pour finalité d'être nécessairement applicable et commercialisable.

⁶ *Courrier Laval*, 4 décembre 2014.

Il faut aussi garder en tête que, si la participation des créateurs professionnels au développement de la vie communautaire et aux activités de médiation culturelle demeure essentielle, le premier rôle des artistes est de créer et de diffuser leur art. On doit éviter que la médiation culturelle, par exemple, prenne une place plus importante que leur mission de création, de production et de diffusion. On se retrouverait alors avec des ateliers de médiation pleins et des salles d'exposition ou de spectacle vides... Il est nécessaire de préserver un équilibre, qui demeure précaire. Il existe un risque de marginalisation, de la part des bailleurs de fonds, des organisations qui ne s'investiraient pas suffisamment dans des actions de culture citoyenne. En tout temps, les artistes doivent demeurer libres d'intégrer ou non la participation citoyenne à leur démarche de création.

Enfin, il convient de rappeler que la sensibilisation des citoyens à l'égard de la culture est une condition préalable au développement de la demande, et que cette initiation doit également être encouragée et soutenue par l'État. Les municipalités s'y affairant quotidiennement.

Les artistes issus de la diversité culturelle

La plupart des créateurs sont en lien constant avec la création internationale, et la présence d'artistes venus des quatre coins du monde constitue une formidable occasion d'échange et d'enrichissement mutuel. Toutefois, force est de constater que l'art est aussi « un domaine où le protectionnisme existe et fait encore office de résistance, de façon insidieuse, à une ouverture franche, massive et saine⁷ ». Les artistes issus de la diversité sont ainsi souvent confinés à la périphérie et sous-représentés dans la vie culturelle québécoise.

Afin de contrer les obstacles systémiques à la pleine participation de ces créateurs, il est essentiel de développer des approches visant, d'une part, à favoriser leur intégration dans la mouvance culturelle et, d'autre part, de sensibiliser les organismes à l'importance de l'inclusion de la diversité ethnoculturelle dans leurs actions (à l'instar de la mission que s'est donnée la nouvelle Cellule iDAM de l'organisme Diversité artistique Montréal).

Cette orientation permettrait de faciliter l'accès aux réseaux professionnels des personnes immigrantes ou provenant de minorités ethnoculturelles, de valoriser la diversité ethnoculturelle dans les programmations des institutions culturelles et dans les productions artistiques et culturelles, de révéler les talents et d'enrichir l'offre culturelle québécoise.

⁷ Jérôme Pruneau, *Il est temps de dire les choses*, Montréal, éditions Dialogue Nord-Sud, 2015.

Le patrimoine, une richesse à préserver et à mettre en valeur

« Face aux défis liés à la sauvegarde du patrimoine, à sa transmission et à sa mise en valeur, la Ville doit participer activement à sa gestion durable au bénéfice de la collectivité. Loin de promouvoir une vision passéiste du patrimoine, elle encourage une approche innovante et créative afin de le faire vivre sur les plans identitaire, culturel, touristique, économique, urbanistique et social⁸. »

Le patrimoine et l'aménagement du territoire

Un travail de réflexion concernant les enjeux spécifiques au patrimoine se déroule en parallèle de la présente démarche de consultation. La protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, qui tiennent particulièrement à cœur à l'administration lavalloise, doivent faire partie des priorités gouvernementales, car les enjeux qui y sont liés revêtent une grande importance. Une approche concertée entre le MCCQ, les municipalités et les acteurs du secteur patrimonial permettrait de mettre en place des solutions novatrices et porteuses pour les milieux.

La conservation du patrimoine bâti a un coût, mais il ne fait aucun doute qu'il est rentable pour une communauté d'investir en ce sens. Le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de Laval confirme une volonté de travailler dans une approche d'urbanisme durable et accorde une grande place au patrimoine culturel et à l'intégration de l'art et du design urbain. La Ville s'engage aussi à ce que tous les projets municipaux d'envergure soient soumis à un concours d'architecture et intègrent de l'art public.

Malheureusement, certains éléments de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) restreignent le pouvoir des villes qui souhaitent être proactives dans ce domaine, et le Fonds du patrimoine est parfois trop contraignant pour les projets de mise en valeur, ce qui limite la capacité d'intervention.

La muséologie scientifique

Des cinq institutions muséales dans la région de Laval, quatre ont pour mission de mettre en valeur les sciences et leur évolution. Cette particularité lavalloise est inscrite comme un élément central du Plan régional de développement de l'offre récréotouristique, qui identifie Laval comme une région phare en matière de culture scientifique. La culture scientifique est au cœur du développement culturel et touristique, et la Municipalité continuera d'investir dans des projets structurants pour permettre son plein développement.

Il importe que le MCCQ poursuive son engagement dans la valorisation des sciences et des technologies, en reconnaissant les institutions de muséologie scientifique au même titre que les autres institutions muséales et en les finançant de façon adéquate. D'ailleurs, les programmes de financement du gouvernement fédéral consacrés aux musées ne font pas de distinction entre les institutions de muséologie scientifique et les autres. Le MCCQ devrait être un guichet unique pour toute institution muséale voulant s'adresser au gouvernement du Québec, quel que soit son créneau.

⁸ Ville de Laval, *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de Laval*, Laval, 2016.

La culture citoyenne, au centre de l'action municipale

« Laval croit aux principes de l'inclusion culturelle, qui exige une approche globale et multisectorielle favorisant la participation de tous les groupes de citoyens à la vie culturelle lavalloise⁹. »

La culture citoyenne est un élément central du développement culturel. Les projets issus du milieu et ancrés dans une communauté engagée et mobilisée permettent de développer des espaces de dialogue ouverts, qui contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance et l'enracinement identitaire. Ils engendrent une participation et une prise en charge individuelles et collectives qui agissent comme catalyseurs de la cohésion sociale.

Plusieurs moyens permettent aux citoyens de participer à la vitalité culturelle de leur communauté. Certains s'engagent dans des loisirs culturels et développent une pratique artistique personnelle. Les créateurs et les travailleurs culturels professionnels s'invitent parfois dans la vie communautaire, notamment par le biais de projets dans les écoles et dans les collectivités. Les activités de médiation artistique, quant à elles, permettent d'initier les citoyens à l'art et à la culture par le biais d'une œuvre ; encore plus, elles permettent la conversation et la rencontre entre différentes personnes autour de l'œuvre.

Le rôle de la Municipalité

Par ses **services de proximité**, la Municipalité constitue l'instance la plus proche de la communauté. Elle doit par conséquent assumer un leadership à l'égard de la culture citoyenne. Elle assure un accès à la culture par des politiques qui favorisent la participation de tous et le déploiement d'une offre de proximité sur l'ensemble du territoire. La **bibliothèque municipale** est le lieu par excellence d'une participation citoyenne à la culture. En plus de garantir l'accès au savoir et à la culture, les nouvelles bibliothèques municipales favorisent la socialisation, l'apprentissage et l'expérimentation à travers diverses activités offertes à la population.

Le loisir culturel

Pour favoriser l'intégration de la culture dans le quotidien des Québécois, on doit offrir des **lieux de pratique culturelle** bien identifiés, qui ne se limitent pas au réseau des bibliothèques. Afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie des familles, au même titre que l'activité physique, il faudrait assurer un financement des activités et des équipements culturels qui soit comparable à celui attribué au sport, et ce, dans toutes les régions. Les jeunes du Québec ont accès à des arénas, à des gymnases, à des terrains synthétiques et à d'autres équipements destinés à la pratique sportive. Quelle région offre à proximité un accès égal à des espaces adaptés pour la musique, à des locaux avec plancher résilient pour la danse, à des ateliers inspirants pour la sculpture ou le théâtre, à un laboratoire numérique pour l'animation 3D?

⁹ Ville de Laval, *Politique culturelle de Laval*, Laval, 2006.

La **pratique artistique amateur** est l'une des composantes majeures de la culture citoyenne, et les organismes œuvrant en loisir culturel sont les premiers partenaires des municipalités pour favoriser son développement. Les municipalités connaissent bien les besoins qui y sont associés, et qui sont très différents de ceux des artistes professionnels. Il importe toutefois de ne pas concevoir la pratique amateur et la pratique professionnelle comme étant en opposition : elles sont toutes deux des composantes essentielles et complémentaires d'un développement culturel global du territoire. Conséquemment, le développement de l'une ne devrait pas se faire au détriment de l'autre.

La Ville de Laval est préoccupée par le faible soutien gouvernemental pour le loisir culturel, comparativement à d'autres créneaux, comme le loisir sportif. L'administration lavalloise demeure très engagée dans le soutien à la pratique culturelle de loisir et souhaite renforcer son partenariat avec le gouvernement du Québec pour assurer le plein développement de ce domaine.

La reconnaissance de la diversité

La reconnaissance de la diversité est un principe fondamental qui sous-tend l'ensemble des politiques gouvernementales du Québec. Cette diversité est constitutive de l'identité nationale et rappelle le caractère pluriel de la société québécoise.

La nouvelle politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec, adoptée en mars 2016, et la stratégie qui l'accompagne mettent en évidence l'importance du développement de communautés accueillantes et inclusives. Les principes de reconnaissance de l'apport de la diversité et de développement du sentiment d'appartenance par la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration sont plus pertinents que jamais.

Le développement culturel est une composante essentielle de l'intégration des personnes immigrantes et du vivre-ensemble. À ce titre, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a joué un rôle important à travers ses politiques successives¹⁰. La dernière entente en matière d'immigration dans la région de Laval a notamment permis de soutenir la réalisation de projets culturels (dont *Mon nouveau chez-moi*, du Réseau ArtHist, et *La voix des migrants de Laval*, du Théâtre Incliné) et de renforcer le dialogue interculturel. Il est important de noter que près de 25 % des Lavallois sont nés à l'extérieur du pays.

Comme le soulignait avec pertinence, en 2014, le document de consultation sur le nouvel énoncé de politique en immigration, « la représentation équitable de la diversité est une marque de reconnaissance très importante, car elle envoie un puissant message d'inclusion, en plus d'accroître la participation des personnes de minorités ethnoculturelles à la vie sociale, culturelle, économique et politique du Québec¹¹ ». La Ville de Laval soutient cette affirmation et entend favoriser la répartition des activités culturelles et communautaires sur tout son territoire en tenant compte de la composition sociodémographique de l'ensemble des secteurs. La nouvelle programmation en musique du monde qui se déploiera dans les différents quartiers de Laval et au centre-ville dès l'été 2016 traduit bien son engagement envers un accès aux arts et à la culture pour tous.

¹⁰ Gouvernement du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble*, Québec, 1990; et *La diversité : une valeur ajoutée*, Québec, 2008.

¹¹ Gouvernement du Québec, *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, cahier de consultation, Québec, 2014.

La culture et l'école

Le **milieu scolaire** représente une porte d'entrée naturelle pour favoriser l'éducation à la culture, permettre l'initiation et la familiarisation à diverses formes d'expression artistique et garantir à chaque jeune, peu importe sa situation socioéconomique ou son origine, un accès privilégié à des activités culturelles. Mais au-delà du rôle que peut et doit jouer l'école dans la formation et la pratique artistiques à l'intérieur même de l'établissement scolaire, il est essentiel d'ancrer la culture dans le quotidien des jeunes en les amenant à échanger avec des créateurs dans un contexte non académique et à découvrir et fréquenter des lieux culturels.

Les équipements, des assises pour la culture

Bien que la culture puisse être totalement dématérialisée, son développement et son déploiement passent en grande partie par un réseau adéquat d'équipements culturels (musées, bibliothèques, salles de spectacle, centres d'exposition, centres d'archives, ateliers, studios, etc.). En raison d'un désengagement historique vis-à-vis de la culture à Laval, ce réseau est peu développé dans la région, peu soutenu et en mauvais état, et il ne suffit pas aux besoins. Avec les prévisions de croissance démographique sur le territoire lavallois, ce déficit ira en s'aggravant. Par souci d'équité pour les citoyens, il est essentiel d'assurer la mise à niveau des équipements actuels et le développement de nouveaux projets.

Dans le but d'optimiser le partage d'expertise et l'utilisation des ressources et des équipements, Laval favorise l'investissement dans des projets collectifs regroupant plusieurs organismes et plusieurs fonctions culturelles. Elle invite donc le MCCQ à assouplir son cadre de financement des infrastructures culturelles de façon à encourager ce type d'initiative. Un programme spécifique devrait d'ailleurs être créé pour appuyer ces nouveaux modèles de gestion. La ville salue la mise en place du nouveau programme de soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec visant à soutenir ces nouveaux modèles de gestion.

Enfin, il convient de rappeler que, en ce qui concerne le numérique, l'acquisition d'équipements technologiques ne constitue pas une solution définitive. Il faut également soutenir la mise à jour, l'entretien, la formation et les frais de fonctionnement supplémentaires reliés à leur intégration au sein des organisations.

La gouvernance, pour un partenariat renouvelé

Les municipalités sont des interlocutrices de premier plan pour assurer le déploiement de la culture dans l'ensemble du Québec et atteindre les objectifs fixés par la Politique culturelle du Québec. Le partenariat avec le MCCQ est donc à renforcer. Il convient de rappeler ici que tout nouveau partage des responsabilités doit être accompagné d'un transfert de ressources financières et être attaché à une dotation, au sein des organisations, de personnel qualifié possédant une expertise reconnue.

De plus, une décentralisation ne doit pas se traduire par un désengagement de l'État dans le développement de la culture. Celui-ci doit continuer à assumer son rôle de leader pour garantir à chaque citoyen québécois un accès à la culture, et aux créateurs et organismes culturels un accès aux ressources nécessaires pour réaliser pleinement leur mission. Cet engagement gouvernemental est essentiel, particulièrement dans les régions où l'administration ne priorise pas la culture. On constate aujourd'hui à Laval le résultat d'un désengagement local et gouvernemental vis-à-vis de la culture qui s'est étendu sur plusieurs décennies. La région s'est reprise en main, mais la reconstruction prendra des années et ne pourra se faire sans un partenariat fort avec le MCCQ.

La nouvelle vision stratégique de la Ville de Laval intègre dorénavant « une participation continue des citoyens, des employés et des partenaires dans la prise de décision¹² ». À ce titre, il apparaît essentiel que le MCCQ reconnaisse lui aussi les acteurs des milieux culturels comme partenaires de premier plan dans la mise en œuvre de la Politique culturelle du Québec. Sans eux, point de culture. Et leur contribution au développement des territoires dépasse le seul domaine culturel : les artistes, les travailleurs culturels et les organismes culturels sont déjà actifs dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement social, de l'immigration, de l'environnement et, bien entendu, de l'économie. Au cœur du développement régional, leur reconnaissance à titre de partenaires est fondamentale, et celle-ci doit passer par une consolidation des Conseils régionaux de la culture, un levier indispensable pour assurer un véritable développement transversal et intégré des territoires.

Enfin, le mandat général du MCCQ en matière de prospective et de recherche doit être maintenu et même renforcé. Le départ, depuis quelques années, de plusieurs ressources expertes au sein du ministère et le désengagement de ce dernier dans la réalisation d'études et d'inventaires a un impact majeur, notamment sur les municipalités. La reconnaissance de cette expertise est essentielle pour l'accompagnement des intervenants régionaux qui ne peuvent maîtriser tous les domaines.

¹² Ville de Laval, *Vision stratégique Laval 2035 – Urbaine de nature*, Laval, 2016.

Le financement, l'importance de l'équité

La Ville de Laval croit fermement que la plupart des fonds pour le développement culturel devraient faire l'objet d'une majoration importante. La proportion dédiée à la culture dans le budget global du gouvernement du Québec est infime par rapport à l'effet réel de celle-ci sur la société. L'investissement en culture rapporte – que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental. Selon un sondage de la firme Léger fait en février 2016, « 65 % des Québécois pensent que le financement des arts et de la culture est un investissement et pas seulement une dépense¹³ ».

La diversification et l'économie

« La culture doit constituer un pilier de premier plan dans le déploiement et la diversification économique à Laval¹⁴. »

Si la recherche d'une diversification des sources de financement en culture est louable, celle-ci ne doit pas se traduire par un désengagement de l'État. Au contraire, l'engagement du gouvernement envers la culture est et restera essentiel.

De plus, le financement privé en culture comporte des limites, la première étant que les différentes pratiques n'ont pas toutes le même écho auprès des commanditaires. Ce type de financement peut aussi fragiliser les organisations culturelles qui en dépendent, les incertitudes économiques se traduisant généralement par des coupes en philanthropie. Les programmes comme Mécénat Placements Culture doivent être maintenus, mais leur succès est attaché à l'engagement de l'État.

Il serait par ailleurs intéressant d'encourager le développement de partenariats avec le secteur économique autrement que par le biais de la commandite ou du mécénat. La culture est un secteur économique en soi et elle génère des retombées majeures sur les autres secteurs. L'effet multiplicateur de l'investissement en culture est bien connu. Comment assurer un juste retour de l'effet positif de la culture sur l'ensemble du développement économique et sur le développement global de la société?

Avec son nouveau service de développement économique, la Ville de Laval affirme son leadership et veut mettre en place les conditions gagnantes pour soutenir le développement de l'économie lavalloise – et la culture est l'un des vecteurs majeurs qui permettront la réalisation de projets et d'initiatives innovantes sur le territoire. La culture est au cœur de la vision du centre-ville de Laval, et la Municipalité sera proactive dans le développement de l'économie culturelle, notamment par le biais d'un soutien à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale. Elle invite le gouvernement à ouvrir davantage l'ensemble de ses programmes de financement, tant au niveau économique, que social ou environnemental, afin qu'ils soient plus inclusifs et laissent une plus large place à la culture.

¹³ *La Presse*, 26 mars 2016.

¹⁴ Ville de Laval, *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de Laval*, Laval, 2016.

Les ententes de développement culturel

La première Politique culturelle du Québec se faisait « une priorité de la collaboration avec les municipalités » et reconnaissait l'importance de moduler le « soutien financier gouvernemental en fonction des caractéristiques et du contexte de chaque municipalité », celles-ci étant « les mieux placées pour déterminer les types de services publics nécessaires et choisir les lieux où les offrir¹⁵ ».

C'est par les ententes de développement culturel que s'est concrétisé le partenariat entre le ministère et les municipalités. Malheureusement, force est de constater que ces ententes, qui se voulaient adaptées aux réalités régionales, se sont standardisées avec les années, le cadre de référence du MCCQ devenant de moins en moins souple. De plus, la modulation par région semble orientée davantage par le ministère que par les partenaires régionaux. À titre d'exemple, le MCCQ accepte de financer des études ou des projets relatifs aux infrastructures dans certaines régions, alors que cette possibilité est exclue dans d'autres régions, malgré le besoin identifié par les partenaires.

La Ville de Laval souhaite voir l'émergence de programmes de financement plus substantiels, répondant aux priorités du territoire et reflétant davantage une négociation d'égal à égal avec les municipalités, qui participent à parité à ces ententes.

Par ailleurs, il importe d'inscrire tous les investissements en culture dans une entente de développement culturel inclusive couvrant l'ensemble des champs d'intervention. Cette entente devrait inclure le soutien au fonctionnement des institutions municipales de diffusion culturelle, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, la sensibilisation et l'accès aux arts et à la culture, le soutien aux créateurs et aux organismes culturels, la consolidation du réseau des bibliothèques, les études et inventaires, ainsi que l'acquisition d'équipements et les projets d'infrastructures.

Fait à noter : dans ces ententes, le MCCQ exige des municipalités des propositions de projets structurants, mais souligne en même temps que le financement de ceux-ci ne peut être récurrent. Ces deux éléments sont souvent inconciliables, particulièrement dans le cas des ententes annuelles. Développer sans cesse de nouveaux projets sans assurer leur financement à long terme n'est pas une action structurante. Cette approche épuise les ressources humaines, disperse les efforts et fragilise les partenariats. Avant de se déployer et d'innover, il faut s'assurer que les fondations sont solides.

¹⁵ Gouvernement du Québec, *Politique culturelle du Québec*, Québec, 1992.

L'importance de l'équité

« La politique culturelle vise un accès à la production et aux ressources culturelles pour tous¹⁶. »

Puisque le premier fondement de la future Politique culturelle du Québec est le caractère essentiel de la culture, il est nécessaire d'assurer son développement dans l'ensemble du Québec. Celui-ci passe par un financement basé sur le principe d'équité, qui doit permettre à chaque territoire d'atteindre son plein potentiel, et ce, peu importe où il est situé, qu'il soit à mille kilomètres ou à quelques pas de Montréal. Les citoyens qui vivent en périphérie de la métropole ont le droit d'avoir accès aux mêmes services que les autres – et la culture en fait assurément partie.

Les investissements en culture sur le territoire lavallois ont souffert d'un désengagement municipal et provincial sur plusieurs décennies. Les chiffres en ce sens sont éloquentes dans tous les champs d'intervention. Que ce soit dans le secteur des bibliothèques, du patrimoine, des arts et lettres ou des équipements culturels, Laval, la troisième ville en importance au Québec, souffre d'une comparaison avec ses semblables. Les conséquences de cette absence d'investissements sur plusieurs années sont flagrantes : le réseau des bibliothèques se situe à 44 % de la norme de base sur le plan de la superficie ; les salles de spectacle comptent trois fois moins de fauteuils disponibles par rapport à celles de Sherbrooke ou de Trois-Rivières ; en 2013 le financement public en culture que la Ville de Laval a reçu atteint un taux de 52% par rapport à Montréal et de 71 % par rapport à Gatineau et Longueuil ; les organismes culturels sont moins financés comparativement à leurs semblables ; le nombre de bourses octroyées aux artistes lavallois est plus faible, proportionnellement, si on le compare avec les régions périphériques.

**Financement public
que la Ville de Laval
a reçu 2013**

52 % par rapport à
Montréal

71 % par rapport à
Gatineau et Longueuil

Par son engagement dans plusieurs grands chantiers culturels depuis deux ans, la Ville de Laval montre aujourd'hui sa volonté de combler les carences du passé, mais également de se projeter vers l'avenir. Les nouveaux projets comme la Place Bell, le pavillon d'accueil du parc de la Rivière-des-Mille-Îles, la relocalisation du Centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier, la Bibliothèque centrale ou le Centre de création artistique professionnelle participeront à faire de Laval un phare culturel au nord de la métropole. Laval investit dans la mise à niveau de son réseau de bibliothèques, de la Salle André-Mathieu et de la Maison des arts. Le 50^e anniversaire de la ville, en 2015, a été l'occasion de mettre en lumière la qualité et la diversité de l'offre culturelle lavalloise, dont le déploiement croît d'année en année, à travers les quartiers et le centre-ville.

La nouvelle administration place désormais la culture au cœur des priorités dans le développement du territoire. Cependant, la Municipalité ne peut assumer à elle seule l'ensemble de ces coûts. C'est pourquoi la Ville de Laval demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec que cette iniquité historique soit corrigée, en adéquation avec le principe d'équité. Cela passe minimalement par la reconnaissance et le financement des institutions culturelles que l'on trouve partout ailleurs, comme le Conseil régional de la culture de Laval et le Centre d'archives de Laval, mais également par le soutien aux institutions culturelles municipales et aux musées scientifiques, et enfin par un investissement significatif dans des projets majeurs et structurants qui permettront à Laval d'affirmer pleinement sa position et son rôle de grande ville du Québec.

¹⁶ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Renouvellement de la Politique culturelle du Québec*, cahier de consultation, Québec, 2016.

Conclusion

La Ville de Laval salue l'initiative du gouvernement qui consiste à renouveler la Politique culturelle du Québec. Elle est heureuse de pouvoir contribuer à la réflexion dans le cadre de ce vaste chantier de consultation. Si ce mémoire a dû se limiter aux enjeux les plus manifestes pour Laval, il ne fait aucun doute que l'ensemble des champs touchés par cette politique interpellent grandement l'administration lavalloise.

Parmi les huit principes énoncés par le MCCQ devant guider les orientations de la nouvelle Politique culturelle, celui de la recherche de l'équité est particulièrement sensible pour la région. Laval a en effet connu un désengagement politique vis-à-vis de la culture dans les dernières décennies, et les conséquences de ce désengagement limitent aujourd'hui sa capacité à se développer à son plein potentiel.

La nouvelle administration lavalloise s'est engagée dans un processus collectif visant à mobiliser l'ensemble de la communauté autour de l'élaboration d'une vision commune. Cette démarche marque le rétablissement du positionnement stratégique de la culture, un secteur malmené par l'administration précédente. La culture est dorénavant au cœur des priorités du développement de la région.

Cependant, la Ville de Laval ne peut rattraper seule le retard accumulé. Pour y arriver, elle doit pouvoir compter sur les acteurs du milieu, premiers collaborateurs au développement culturel du territoire. Mais, sur la base du principe d'équité, elle doit aussi pouvoir compter sur le soutien du gouvernement provincial, et c'est à ce titre qu'elle souhaite renouveler son partenariat avec lui.

Liste des recommandations

La culture, quatrième pilier du développement durable

R. 1) Réviser la Loi sur le développement durable en y ajoutant la culture comme quatrième pilier indissociable du développement, adapter l'ensemble des politiques publiques en conséquence et allouer les ressources nécessaires au déploiement de stratégies et de plans d'action de la part des ministères concernés.

R. 2) Réaliser des études mettant en lumière les effets de la culture sur le développement social, économique et environnemental de la société québécoise pour permettre aux villes de mieux évaluer son apport dans leur développement et dans la mise en œuvre de leurs politiques urbaines.

La concertation, moteur du développement culturel

R. 3) Reconnaître la complémentarité des concertations nationale et régionale – intra et intersectorielle – et soutenir officiellement les initiatives innovantes issues de la communauté qui s’inscrivent dans cette approche concertée et intégrée.

La création, au cœur de la Politique culturelle du Québec

R. 4) Inscrire concrètement l’importance de la création dans les grands principes qui guideront le renouvellement de la Politique culturelle en augmentant le budget annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et en bonifiant les ententes entre la société d’État et les municipalités.

R. 5) Renforcer le soutien financier de l’État :

- au développement de l’offre culturelle ;
- aux pratiques innovantes à faible valeur commerciale, pour maintenir une diversité dans la création ;
- au développement d’infrastructures vouées à la création, à la production et à la diffusion artistiques professionnelles ;
- à la sensibilisation de la population aux arts et à la culture.

R. 6) Développer et financer des programmes de formation, d’accompagnement, de développement des compétences professionnelles et de mentorat pour assurer une meilleure intégration des artistes issus de la diversité dans les programmes de soutien.

Le patrimoine, une richesse à préserver et à mettre en valeur

R. 7) Réviser :

- la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU) de manière à mieux intégrer la culture et ses différentes formes d’expression (patrimoine, archéologie, paysage, architecture, art public, design urbain, etc.) à l’aménagement et au développement du territoire ;
- les critères de la LAU qui encadrent la mise sur pied de programmes de revitalisation, afin d’élargir le champ d’action des municipalités dans la protection et la mise en valeur sur leur territoire du patrimoine architectural, plus précisément les bâtiments qui ne bénéficient d’aucun statut particulier en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

R. 8) Contribuer financièrement à la mise en place de programmes de subvention à la rénovation et à la restauration des bâtiments et ensembles patrimoniaux en partenariat avec les municipalités, et reconnaître ainsi le fait que la préservation de cet héritage collectif est une responsabilité partagée.

R. 9) Soutenir les actions de sensibilisation et d’éducation auprès des citoyens en permettant la réalisation de projets structurants sur plusieurs années, plutôt que des interventions ponctuelles.

La muséologie scientifique

R. 10) Reconnaître et soutenir les institutions de muséologie scientifique au même titre que les autres institutions muséales.

La culture citoyenne, au centre de l'action municipale

R. 11) Reconnaître le rôle de la Municipalité en tant qu'instance la plus proche des citoyens qui œuvre à assurer l'inclusion culturelle pour tous.

R. 12) Renforcer le soutien au développement des bibliothèques publiques.

R. 13) Reconnaître l'importance du loisir culturel, identifier des cibles claires par rapport à son développement et investir dans le développement d'équipements publics adaptés à ce domaine.

R. 14) Renforcer le partenariat entre les milieux culturels et scolaires :

- en augmentant le financement des programmes destinés à arrimer l'offre culturelle professionnelle au jeune public des écoles (par exemple, la Mesure de soutien aux sorties scolaires) ;
- en maintenant les programmes qui assurent la présence et l'engagement des créateurs dans les écoles (par exemple, Artistes à l'école) ;
- en intégrant dans le cursus scolaire des éléments de l'histoire et du patrimoine local.

R. 15) S'assurer que les orientations définies par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en matière d'inclusion et de participation des citoyens issus de l'immigration par le biais de la culture, soient arrimées à la réflexion en cours sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec par le MCCQ, et que les acteurs du développement culturel soient reconnus comme partenaires essentiels pour concrétiser, sur leur territoire, des initiatives originales en lien avec ces orientations.

Les équipements, des assises pour la culture

R. 16) Augmenter les investissements dans le programme de soutien aux immobilisations pour la mise à niveau des équipements actuels et le développement de nouvelles structures

- en favorisant les projets d'infrastructures qui regroupent plusieurs organismes et proposent un partage des ressources et de l'expertise ;
- en créant un programme de soutien au fonctionnement des organismes de regroupement qui proposent de nouveaux modèles de gestion collective.

R. 17) Adopter une approche globale dans le financement de l'acquisition d'équipements numériques, en tenant compte de leur mise à jour, de leur entretien, de la formation et des coûts de fonctionnement additionnels reliés à leur intégration.

La gouvernance, pour un partenariat renouvelé

R.18) Intensifier le leadership du développement culturel au sein du MCCQ :

- en renforçant son intervention pour assurer un déploiement de la culture dans l'ensemble des régions ;
- en assurant le maintien de l'expertise au sein du MCCQ de façon à permettre l'accompagnement des intervenants régionaux, et en consolidant son rôle en matière de recherche et de prospective.

R. 19) Reconnaître l'apport des municipalités et des acteurs culturels dans le développement des territoires, et les identifier comme partenaires dans la mise en œuvre de la Politique culturelle du Québec :

- en accompagnant tout transfert de responsabilité d'un soutien financier permettant notamment l'embauche de personnel expert ;
- en consolidant le financement des conseils régionaux de la culture.

Le financement, l'importance de l'équité

R. 20) Montrer la rentabilité de l'investissement en culture en réalisant des études sur l'apport de la culture au développement économique et ses effets sur la société en général.

R. 21) Maintenir l'engagement financier essentiel de l'État dans le domaine culturel, particulièrement pour les pratiques innovantes ou à faible valeur commerciale, tout en encourageant la diversification des sources de financement.

R. 22) Valoriser les partenariats entre les domaines culturel et économique dans une perspective autre que celle de la commandite ou du mécénat.

R. 23) Ouvrir davantage l'ensemble des programmes de financement du gouvernement, qu'ils touchent le domaine économique, social ou environnemental, afin qu'ils soient plus inclusifs et fassent une plus grande place à la culture.

R. 24) Reconnaître le rôle fondamental que jouent les institutions culturelles dans les régions du Québec et respecter le principe d'équité dans leur financement (par exemple, le Conseil régional de la culture de Laval et le Centre d'archives de Laval ne sont pas financés, comme c'est le cas dans les autres régions du Québec).

R. 25) Assurer à Laval un financement adéquat :

- en augmentant substantiellement l'engagement financier lié à l'entente de développement culturel ;
- en assouplissant le cadre de référence des ententes entre la Municipalité et le MCCQ/CALQ pour mieux répondre aux enjeux locaux ;
- en inscrivant dans cette entente l'ensemble des investissements régionaux en culture, incluant les projets d'infrastructures ;
- en donnant un caractère quinquennal à l'entente et en privilégiant le déploiement de projets sur une base pluriannuelle ;
- en considérant sa position de troisième ville en importance au Québec et en contribuant à la mise en œuvre de projets majeurs et structurants sur son territoire.